

La France mobilisée sur les compétences professionnelles de la transition écologique

Les pratiques professionnelles adaptées à la transition écologique sont de plus en plus identifiées comme un important enjeu économique par le monde de l'entreprise, d'où la prise de conscience par les acteurs de l'emploi et de la formation de l'impératif de faire évoluer les compétences. Pour accompagner l'intégration de la dimension environnementale dans le corpus des compétences métier, le Commissariat général au développement durable anime les réseaux des professionnels et des acteurs de l'emploi et de la formation afin de mieux capitaliser sur leurs travaux et analyses, et consolider leur atout compétitif à l'échelle internationale. Alors que l'adéquation entre activités environnementales et compétences des travailleurs fait partie des préoccupations des organisations internationales, la France joue ainsi un rôle important en tant que pays précurseur en termes d'intégration réciproque entre les politiques environnementales et celles de développement des compétences.

Si un consensus émerge aux niveaux international et européen quant à la nécessité de répondre aux besoins de compétences liés à la transition écologique, les perspectives de développement des activités environnementales diffèrent selon les pays. En conséquence, les niveaux d'ambition des plans de développement des compétences varient également.

En France, certains acteurs économiques intègrent déjà les enjeux du verdissement, c'est-à-dire de l'intégration des préoccupations environnementales dans la stratégie générale de l'entreprise, et la déclinent ensuite en termes d'adaptation, afin de consolider l'avantage compétitif que peut procurer l'avance ainsi prise en compétences.

L'emploi vert, une définition commune émergente au niveau international

L'anticipation des conséquences de la transition écologique sur les compétences professionnelles fait l'objet de nombreuses études depuis le début des années 2000, tant en France qu'à l'étranger (USA, Royaume-Uni, Allemagne, Norvège, par exemple).

Les concepts d'emploi vert et de verdissement (des activités et des métiers) peuvent être sources de difficultés de compréhension dont l'origine se

trouve dans leur complexité, ainsi que dans leur caractère dynamique et évolutif. Au niveau mondial, les différentes approches de l'emploi vert semblent toutefois converger en une définition commune (cf. encadré) malgré quelques nuances dans l'acceptation du concept. La France a participé à l'élaboration de cette définition à laquelle elle adhère.

Plus spécifiquement, en France, l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (ONEMEV) distingue les métiers verts, « dont la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement » des métiers verdissants, « dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègrent de nouvelles briques de compétences pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier ».

Vers une mobilisation de l'action publique internationale

Depuis 2009, la France se mobilise pour les métiers de la transition écologique (c'est-à-dire l'adaptation des connaissances, des savoir-faire et des compétences). Ainsi, la réflexion globale sur l'évolution des métiers prend peu à peu en



compte le verdissement des activités. Des diagnostics sectoriels sont en outre réalisés pour produire les informations qui alimenteront les bases de données nationales pour le suivi du marché de travail.

De leur côté, les organisations internationales impliquées insistent sur l'importance de la cohérence de l'action publique visant à accompagner la transition écologique de l'économie. Chacune développe des programmes mettant l'accent sur ses domaines d'action et a élaboré des concepts qui lui sont propres.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) intègre la dimension du travail dans son approche de l'économie verte. Il estime que l'investissement lié aux actions entreprises pour faire face au changement climatique et à ses effets a déjà généré de nouveaux emplois dans de nombreux secteurs, notamment l'agriculture, le bâtiment, le transport, et pourrait créer un nombre croissant d'emplois, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement [1]. Le PNUE met l'accent sur la solidarité entre pays développés et pays en voie de développement, grâce aux transferts en matière d'écotechnologies. Il regrette que trop peu d'emplois verts soient créés pour des personnes vulnérables alors que les opportunités sont considérables dans les pays en développement.

L'Organisation internationale du travail (OIT) tient compte des droits sociaux et met l'accent sur le rôle central du dialogue social pour le développement des

emplois verts. L'OIT insiste sur le caractère décent des emplois créés. En effet, pour cette organisation, les emplois verts peuvent participer au développement social de tous, s'ils garantissent des revenus adéquats, une protection sociale de qualité, le respect des droits des travailleurs comme celui de participer à la prise des décisions de l'entreprise.

Pour l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la crise peut être le catalyseur d'une mutation structurelle de nos économies, notamment d'une transition vers une croissance verte. Des efforts ont été faits pour promouvoir une utilisation plus efficace de l'énergie et des matières premières mais aussi pour développer des industries ainsi que des activités plus respectueuses de l'environnement. En ce sens, les politiques environnementales contribuent à faire face à la crise et à réduire le chômage. Mais l'impact du verdissement de l'économie est plus complexe que le simple ajout d'emplois verts au volume des emplois existants, et nombreux sont les emplois destinés à évoluer. Pour l'OCDE, la puissance publique doit lutter contre les rigidités du marché du travail et promouvoir la flexisécurité des travailleurs ; les mobilités professionnelle et géographique des travailleurs seront indispensables pour une transition réussie vers une économie décarbonée.

Encadré : La convergence internationale sur la définition d'emploi vert

Un cadre méthodologique commun a été établi par l'initiative Emplois verts, un partenariat établi en 2007 entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Confédération syndicale internationale (CSI) auquel s'est jointe l'Organisation internationale des employeurs (OIE) en 2008.

Les emplois verts sont définis comme « des emplois (...) qui contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement. On trouve des emplois verts dans un grand nombre de secteurs de l'économie, depuis l'approvisionnement énergétique jusqu'au recyclage, et depuis l'agriculture jusqu'à la construction et les transports. Ils contribuent à diminuer la consommation d'énergie, de matières premières et d'eau, grâce à des stratégies d'amélioration du rendement, à réduire les émissions de carbone dans l'économie, à minimiser ou à éviter totalement toutes les formes de déchets et de pollution, et à protéger et restaurer les écosystèmes et la biodiversité. Les emplois verts jouent un rôle crucial dans la réduction de l'empreinte écologique de l'activité économique. Cette réduction est progressive et chaque emploi y contribue de façon différente. [...] Les emplois verts concernent un large éventail de profils professionnels, de compétences et de contextes éducatifs. Certains sont des types d'emploi entièrement nouveaux, mais la plupart s'appuient sur des métiers et professions traditionnels, avec des contenus et des compétences plus ou moins modifiés, toutefois. »

La France et l'Union européenne sont mobilisées

Avec d'autres pays européens en situations économiques relativement homogènes, la France mobilise les moyens mis en œuvre par l'État. Elle cherche notamment à analyser et satisfaire les besoins futurs en compétences liés aux évolutions du marché du travail. Elle intègre le suivi du verdissement des activités dans son système traditionnel d'observation des évolutions du travail et des compétences. Ce dernier montre :

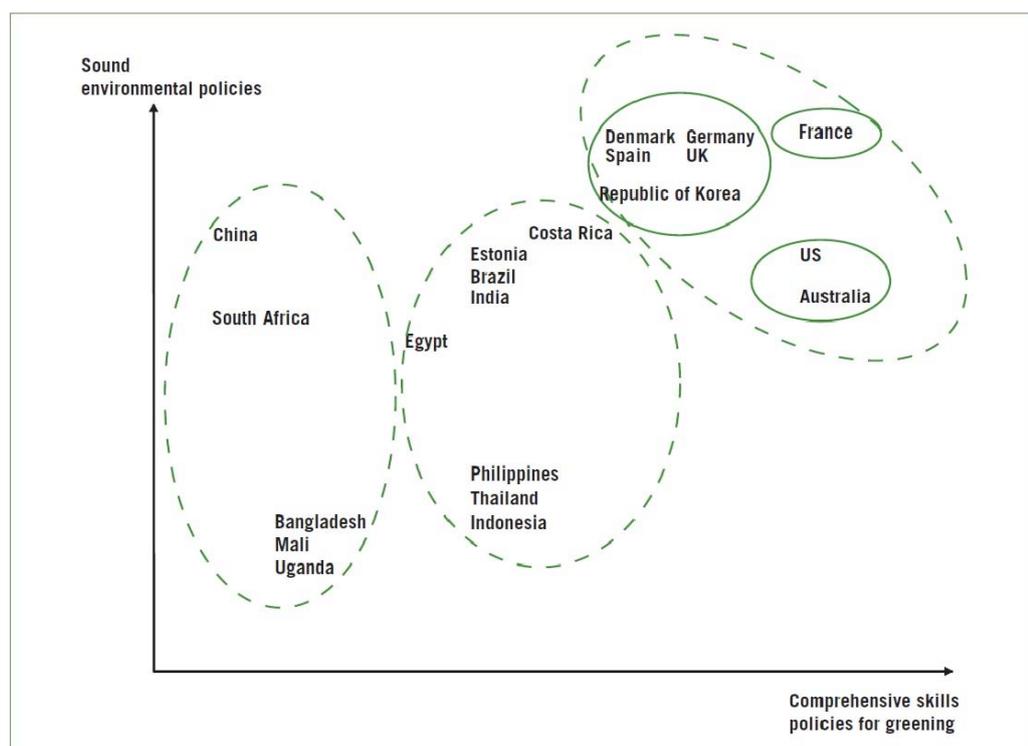
- un dialogue social nourri et de qualité (car institutionnalisé à tous les niveaux), une collaboration entre le gouvernement et les partenaires sociaux (salariés et employeurs) pour recenser les besoins de compétences et concevoir des programmes de formation ;
- une invitation à remettre à niveau continuellement les certifications et les systèmes d'accréditation ;
- une offre de formation conçue pour répondre aux besoins, anticipés ou recensés, de compétences ;
- un suivi et une évaluation des programmes d'enseignement et de formation professionnelle.

Dès 2010, le cas français est retenu parmi les six États-membres (Danemark, Allemagne, Estonie, Espagne, France et Royaume-Uni) étudiés par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) dans le rapport intitulé

« *Compétences pour des emplois verts* » [2]. Dans une étude complémentaire réalisée en 2013 le CEDEFOP met en avant la France pour son travail de recensement des besoins en compétences et l'intégration de ses conclusions dans des politiques éducatives et de formation cohérentes [3]. Les compétences clés pour accompagner la transition vers une économie sobre en carbone sont principalement des compétences « *génériques* » (telles que l'autonomie des salariés, la communication, la maîtrise de l'anglais) ou des compétences vertes « *génériques* » (telles que le tri des déchets, les économies d'énergie), plus que des compétences vertes « *spécifiques* », même si ces dernières existent dans certains métiers et particulièrement au sein des filières émergentes.

La Commission européenne reprend l'action engagée en France pour la promotion des emplois verts et la conforte dans les politiques mises en œuvre depuis 2009. Ainsi, invités à se prononcer sur le verdissement du Semestre européen (procédure de coordination des politiques économiques des pays membres) en octobre 2014, les ministres ont souligné l'importance des politiques environnementales pour résoudre les problèmes auxquels est confrontée la gouvernance économique de l'Union. « *Il convient dès lors de renforcer la dimension environnementale de la stratégie Europe 2020, en particulier en intégrant le potentiel de croissance verte et de création d'emplois verts que représente l'efficacité dans l'utilisation des ressources et en renforçant les synergies entre les différents volets de la stratégie Europe 2020* » [4].

Figure : Cohérence entre les compétences et les politiques publiques environnementales



Source: Skills for green jobs. A global view, ILO, CEDEFOP, 2011 [2], page 32.

Intégrer la prise en compte de l'emploi vert dans les stratégies des acteurs

Les enjeux liés à l'évolution des emplois et des compétences s'intègrent aux stratégies de l'entreprise et des acteurs publics. Les dispositifs de développement de l'emploi vert se caractérisent donc par l'intégration de l'enjeu du verdissement dans des dispositifs plus vastes de sécurisation des parcours, de soutien à la compétitivité économique, d'amélioration des conditions de travail, etc.

Ainsi, en France, lors de la table ronde « *Emploi et transition écologique* » de la Conférence environnementale 2013, les ministères chargés de l'Écologie et de l'Emploi, se sont attachés, avec les représentants de toutes les parties prenantes, à traiter ces questions. Une des mesures de la feuille de route pour la transition écologique 2013 consiste d'ailleurs en l'élaboration d'un kit méthodologique facilitant l'accompagnement, par les acteurs des territoires, des transitions professionnelles dans les filières industrielles impactées par la transition écologique et énergétique [5].

De plus, deux tables rondes sur trois de la Conférence environnementale 2014, « *Mobilisation nationale vers la COP21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité* » et « *Transport et mobilité durables* » ont abordé les enjeux liés à l'emploi, les compétences, la formation et l'adaptation à la transition écologique.

Au niveau européen également, les enjeux du verdissement sont intégrés dans les dispositifs de dialogue social relatifs aux conditions de travail. Avec le soutien de la Commission européenne, Syndex [6] a réalisé en 2011 le recensement des initiatives syndicales de prise en compte de considérations

écologiques sur le lieu de travail. Ce recensement porte sur des initiatives impliquant les partenaires sociaux en Europe sur les politiques du changement climatique et celles de l'emploi.

Par ailleurs, un guide à l'attention des partenaires sociaux a été publié par la Confédération syndicale britannique - Trade Union Congress (TUC) sur « *comment verdir le lieu de travail* ».

Sur le sujet des impacts sectoriels, des fondations syndicales (comme Sustainlabour) avec les confédérations syndicales à l'échelle internationale (CSI) et européenne (CSE) ont publié des guides à l'attention des partenaires sociaux sur les conditions de travail, notamment dans le secteur de la chimie verte. Dans le cadre de sa stratégie communautaire 2007-2012, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a mandaté l'observatoire européen des risques pour identifier les risques émergents en lien avec le verdissement des activités avec des focus sur des technologies vertes pour lesquelles sont fournis des exemples de mesures préventives.

L'axe égalité femmes-hommes est également exploré ainsi que l'intégration des femmes dans les métiers de l'économie verte. Au niveau européen le projet mené par la Commission européenne, WiRES (Women in renewable energy sector), analyse la place occupée par les femmes sur le segment des énergies renouvelables. En France, la région Alpes - Côte d'Azur s'est attachée à mieux déterminer les opportunités spécifiques d'emploi dans l'économie verte pour les femmes au travers de son étude, « *Anticiper les opportunités d'emploi pour les femmes au sein de l'économie verte et verdissante* ».

Pour en savoir plus

Cet article a été rédigé par Marie **Etchegaray** et Claire **Labadie**
Contact : Nathalie **Tessier**, tél : 01 40 81 80 65.

Références

- [1] "Green job: Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World", UNEP, 2008, pages 4 & 300.
- [2] "Skills for green jobs: A global view", International Labour Office, CEDEFOP, 2011.
- [3] "Skills for a low carbon Europe: role of VET in a sustainable energy scenario", CEDEFOP, 2013, page 86.
- [4] Conclusions des ministres de l'Environnement sur le verdissement du Semestre européen à la suite de la réunion du 28 octobre 2014.
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_Data/docs/pressdata/en/envir/145488.pdf
- [5] Conférence environnementale, Restitution de la table ronde n°2 « *Emploi et transition écologique* », 2013
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CONF2103_Restitution_TR2.pdf
- [6] « *Initiatives involving social partners in Europe on climate change policies and employment* », rapport Syndex, 2011

le
point sur

**Commissariat général
au développement
durable**

**Service de l'économie,
de l'évaluation et de
l'intégration du
développement durable**
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Tel. : 01.40.81.21.22

**Directeur de la
publication**
Xavier Bonnet

Rédactrice en chef
Laurence Demeulenaere

ISSN : 2100-1634

Dépôt légal
Décembre 2015

Conception graphique
CGDD/SEEIDD/IDAE1